

Le travail divise-t-il les hommes?

- Par Horia Mustafa Douine, Alternatives Economiques
- Publié le 05/07/2019

INFOGRAPHIE - La question, posée au bac philo 2019, mérite que l'on s'y intéresse. Mais, sans s'aventurer sur le terrain philosophique, ne faudrait-il pas d'abord chercher à l'aborder sur un plan strictement économique et social? Éléments de réponses, en chiffres et en infographies.

La statistique nationale de l'Insee est formelle: les divisions existent dans le monde du travail. Les secteurs d'activité sont multiples, les catégories d'emploi segmentées et les contrats de travail différents. C'est pour atténuer ces disparités qu'un système de solidarité mutuel a été instauré dont les mécanismes caractérisent le système français.

- **L'activité segmentée**

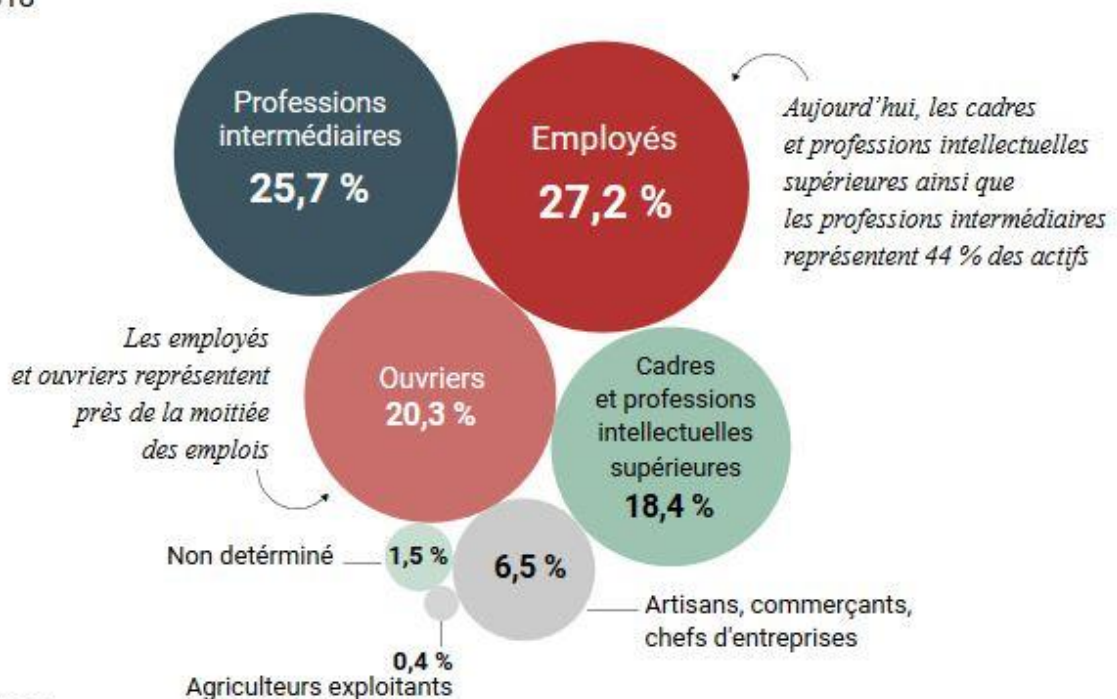
Le travail divise les hommes et la première des disparités s'opère entre les personnes qui ont un emploi et celles qui en sont privées. En 2018, selon l'enquête Emploi de l'Insee, la population active au sens du Bureau international du travail est estimée à 29,7 millions de personnes en France. Elle regroupe 27,1 millions d'actifs ayant un emploi et 2,7 millions de personnes au chômage, c'est-à-dire qui sont en recherche active d'un emploi.

Au sein même du marché de l'emploi, le travail divise les hommes dans la mesure où les activités sont spécialisées et donc segmentées. La loi des trois secteurs fractionne l'activité économique en trois univers: le secteur primaire avec la pêche, les forêts, les mines et les gisements; le secondaire regroupe les industries manufacturières et la construction et enfin le tertiaire c'est-à-dire les services. Aujourd'hui la majorité des actifs se trouve dans le dernier secteur avec plus de 75% des emplois.

Par ailleurs, les personnes en emploi sont divisées en catégories statutaires: cadres, employés et ouvriers. La nomenclature des fameuses «CSP», pour catégories socioprofessionnelles, a été conçue en 1954 et remplacée en 1982 par les PCS pour professions et catégories socioprofessionnelles. L'objectif, classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères: le métier proprement dit, l'activité économique, la qualification, la position hiérarchique et le statut.

Une structure de l'emploi divisée par catégories

RÉPARTITION EN % DES EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
EN 2018



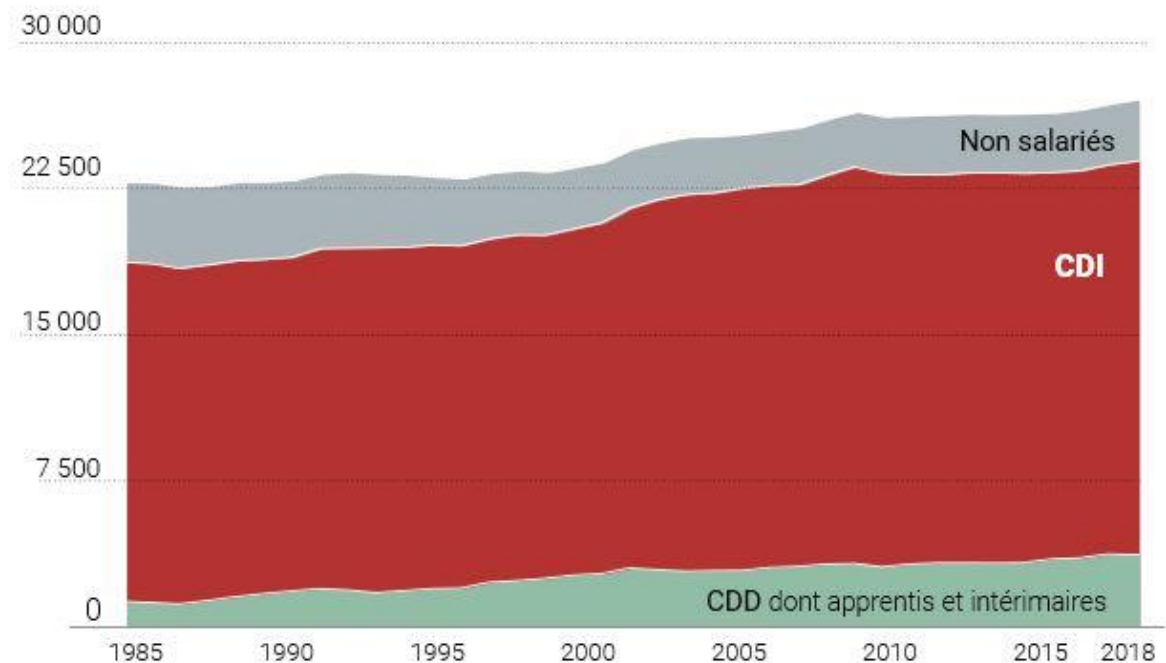
Source: Insee

- **Des contrats diversifiés**

Deux grands statuts s'opposent: les salariés d'une part et les non-salariés d'autre part. Les salariés sont également subdivisés entre secteur privé et secteur public. Enfin parmi les salariés du secteur privé, on distingue les personnes qui ont un emploi en contrat à durée indéterminée et celles qui ont un contrat à durée déterminée. Aujourd'hui, le CDI est toujours la règle avec 88 % de salariés concernés. Nous assistons depuis les années 1990 à la création de nouvelles formes de travail, notamment d'emplois précaires, qui selon l'Insee regroupent les statuts qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée, l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

En France, le CDI reste la norme

RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR TYPE DE CONTRAT



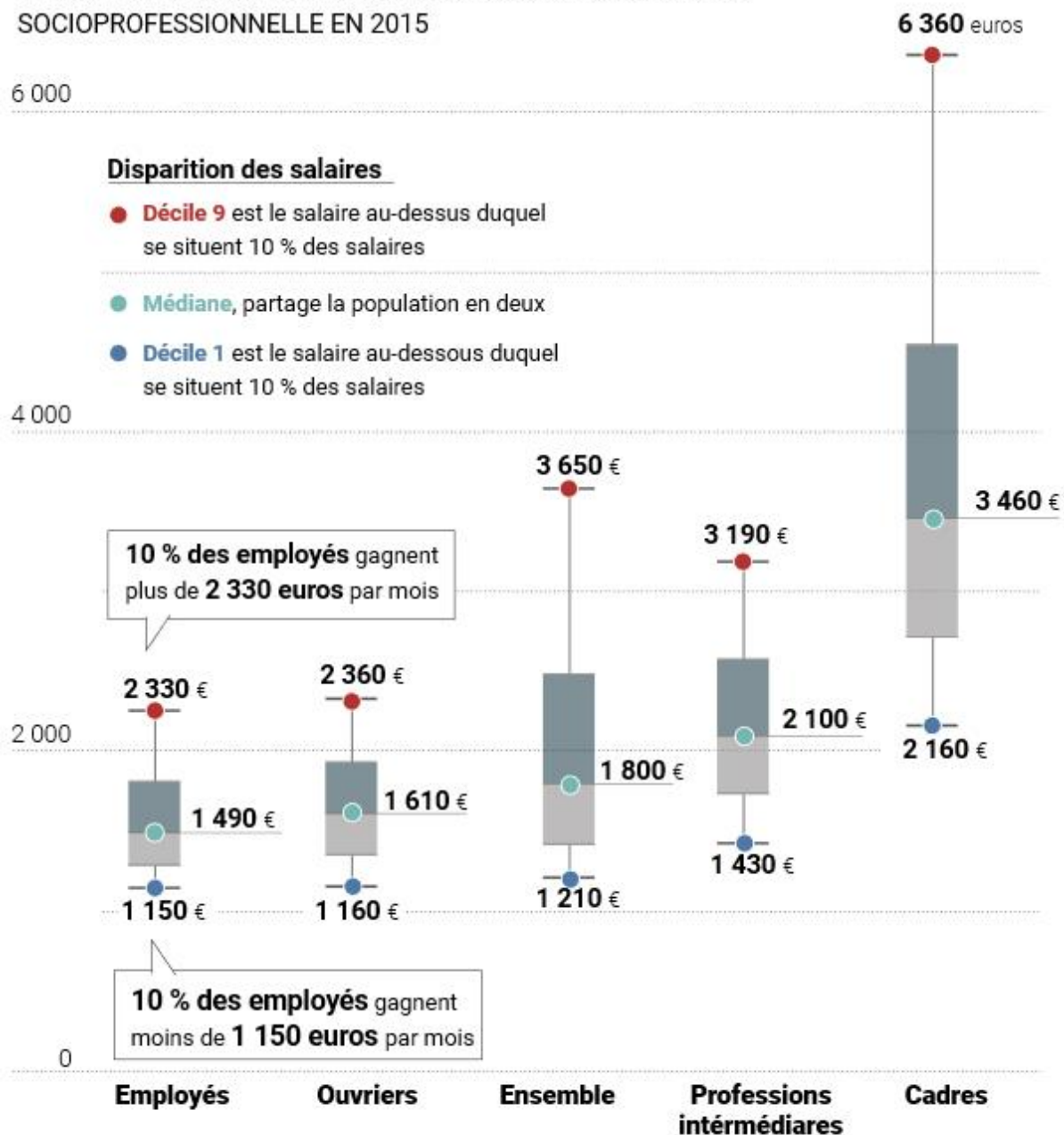
Source: Insee

- **Spécialisation et société hiérarchisée**

Enfin, en économie, la «division du travail», l'un des fondements de l'organisation des sociétés, ne symbolise-t-elle pas la division entre les hommes? Elle correspond à la spécialisation des tâches au sein d'une société, entre des individus, des métiers ou des groupes sociaux différents. Source d'efficacité, elle a pour cela été poussée à l'extrême par l'instauration du travail à la chaîne. Les théories des organisations analysent ainsi la division horizontale du travail par le degré de spécialisation des salariés. Ils sont alors bel et bien divisés par la nature même de leurs tâches et de leurs actions. D'un autre côté, la division verticale du travail porte sur la structure hiérarchique des organisations. Il s'agit ici de la séparation entre ceux qui décident et ceux qui exécutent.

Des disparités salariales au sein des catégories socioprofessionnelles

DISPERSION DES SALAIRES MENSUELS NETS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN DANS LE SECTEUR PRIVÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2015



Source: Insee

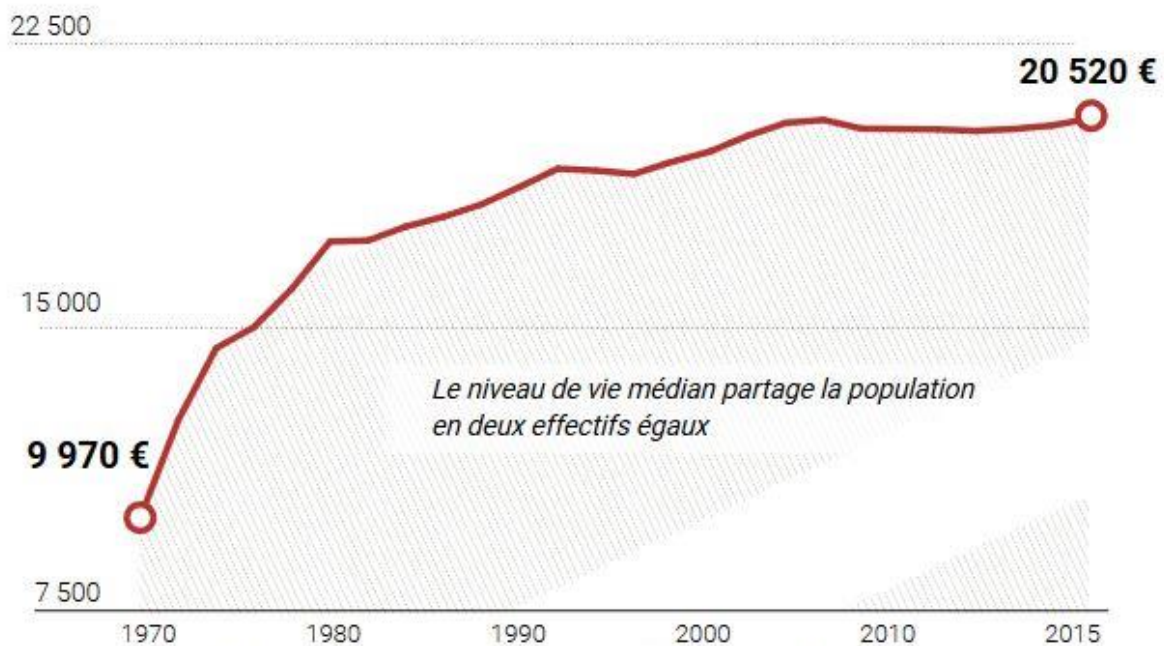
- **L'union dans la consommation**

Si le travail a tendance, par sa structure, à diviser les hommes, il contribue en revanche à engendrer de la cohésion. Tout travail mérite salaire et constitue ainsi la base d'un pouvoir d'achat. À partir de 1950, la croissance économique a entraîné le développement du salariat et une augmentation généralisée du niveau de vie. En effet, d'après l'étude «60 ans de

consommation des ménages» l'Insee analyse la baisse continue de la part de budget des foyers consacrée à l'alimentation et, à l'opposé, la hausse de celle affectée à la santé comme le reflet de la progression du niveau de vie. Le travail réunit les hommes dans la mesure où il permet à une grande majorité des Français de satisfaire leurs besoins vitaux et se constituer ainsi un rempart contre l'exclusion sociale.

Une augmentation généralisée du niveau de vie

NIVEAU DE VIE MÉDIAN ANNUEL, EN EUROS



L'Insee définit le niveau de vie comme le revenu disponible (après impôt) d'un ménage divisé par le nombre d'unités de consommation, coefficient qui dépend de la taille du ménage : il faut compter une unité pour le premier adulte, 0,5 unité pour chaque personne supplémentaire de plus de 14 ans et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Source : Insee, DADS définitif (exploitation exhaustive).

- **Travail et solidarité**

Le système de protection sociale français est basé sur la mutualisation des ressources et sur sa redistribution à toute la population. Ces ressources sont financées à 60% par des cotisations versées par les salariés, les employeurs et les travailleurs indépendants. En ce sens, on peut dire que le travail réunit les hommes, dans la mesure où il est le principal levier qui permet d'actionner les mécanismes du modèle français de protection sociale.

La création de la Sécurité sociale est, d'après l'ordonnance nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes». Elle vise à assurer la cohésion sociale. Elle rassemble les régimes de l'assurance maladie, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, les retraites et les prestations familiales. Dans cette logique, le travail réunit non seulement les individus qui ont un emploi et ceux qui en cherchent un, mais aussi l'ensemble de la population.

Ce système est optimal en période de plein-emploi. C'est pourquoi les politiques publiques successives s'activent à inciter les individus à travailler et les entreprises à embaucher. L'activité économique fondée sur le travail entraîne une division des tâches mais aussi leur complémentarité. C'est dans ce sens que le travail divise les hommes et en même temps les rend solidaires.